

**DÉCLARATION CONJOINTE
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
FRANÇOIS HOLLANDE,
ET DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS,
ENRIQUE PEÑA NIETO**

1. Le Président de la République française, François Hollande, s'est rendu en visite d'État au Mexique les 10 et 11 avril 2014 à l'invitation du Président des États-Unis mexicains, Enrique Peña Nieto. Dans le cadre de cette visite, le Président de la République française et le Président des États-Unis du Mexique ont adopté la déclaration suivante.

Relation politique bilatérale

2. Les Présidents ont rappelé les liens d'amitié et de coopération qui unissent la France et le Mexique. Ils se sont réjouis que la visite du Président François Hollande, la première visite d'État accueillie par le Mexique cette année, se déroule à l'occasion du 50^e anniversaire du déplacement historique effectué au Mexique en 1964 par le Président Charles de Gaulle.

3. Ils sont convenus d'inscrire les relations bilatérales dans le cadre d'un partenariat stratégique, ayant pour objectif d'approfondir les échanges économiques et la coopération dans les domaines de la culture, de la science, de la technologie et de l'éducation, et d'accentuer les synergies entre tous ces secteurs, afin d'améliorer la qualité de vie et d'accroître les opportunités de développement économique, politique et social de nos sociétés.

4. Conscients de la communauté de valeurs entre le Mexique et la France et de leurs nombreuses convergences face aux principaux enjeux mondiaux, ils sont convenus de renforcer la concertation entre les deux pays dans les instances multilatérales et leur capacité à porter des initiatives conjointes.

5. Ils sont convenus d'approfondir le dialogue politique bilatéral à tous les niveaux et dans tous les domaines de politiques publiques. A cet effet, ils ont décidé d'étudier la possibilité de mettre en place des groupes de travail sectoriels au niveau ministériel. Ils ont accueilli favorablement le renforcement du dialogue parlementaire, notamment via les Groupes d'amitié France-Mexique et Mexique-France, dont les initiatives ont permis la consolidation de la communication politique entre les pouvoirs législatifs des deux pays. Ils se sont réjouis des liens croissants noués entre les collectivités territoriales des deux pays.

6. Ils ont reconnu également que le dialogue culturel entre les deux pays constituait l'un des fondements de leur relation. À cet égard, ils ont résolu de donner une forte impulsion à la réalisation d'importantes manifestations liées aux beaux-arts et aux industries créatives (cinéma, design, mode, musique, livre notamment).

7. Ils ont souligné la place importante que tiennent les deux pays dans l'économie mondiale et ont réaffirmé que l'un des principaux aspects de la relance de la relation bilatérale est l'intensification des échanges commerciaux et l'augmentation des investissements croisés, afin que l'énorme potentiel offert par les liens franco-mexicains soit pleinement réalisé.

Conseil stratégique franco-mexicain

8. Les deux Présidents ont accueilli avec satisfaction le premier rapport et les recommandations du Conseil stratégique franco-mexicain en vue de décisions de la part des autorités mexicaines et françaises. Ils ont estimé que ces propositions peuvent contribuer au renforcement des relations à tous les niveaux, dans le cadre de projets concrets dans quatre secteurs clés identifiés, ayant un remarquable potentiel : l'aéronautique, l'énergie, la santé et les questions sociales ainsi que la formation.

9. Ils ont réitéré leur ambition d'atteindre une croissance annuelle à deux chiffres dans le secteur aéronautique et à positionner le Mexique comme pôle de compétitivité et plateforme de production afin d'approvisionner le marché régional avec des produits à haute valeur ajoutée. Ils ont exprimé leur soutien à la consolidation du partenariat franco-mexicain en matière d'industrie aéronautique et aérospatiale, à renforcer la formation de techniciens et d'ingénieurs, ainsi qu'à mener à bien des projets conjoints de haute technologie. Ils ont en outre encouragé des projets de codéveloppements dans ces domaines.

10. Les deux Présidents se sont félicités de la création du Fonds d'investissement mexicain porté par PROMECAP par des membres du Conseil stratégique franco-mexicain en vue de la promotion des investissements au Mexique dans de petites et moyennes entreprises spécialisées dans le secteur aérospatial, qui intégreront les chaînes de production afin de permettre la création d'un tissu industriel aéronautique local.

11. Dans ce cadre, ils ont salué l'identification, déjà réalisée grâce au soutien des membres du Conseil stratégique, de quelques PME françaises qui deviendront les fers de lance du démarrage du Fonds d'investissement susmentionné. Ils ont également relevé les engagements pris par les principales entreprises françaises du secteur ayant pour objet de développer leurs activités et de soutenir la création d'un pôle de compétitivité au Mexique voué au renforcement de l'industrie et au développement des formations, des transferts technologiques et du commerce des composants entre les deux pays dans ce secteur.

12. Les deux Présidents ont accueilli favorablement la proposition du Conseil d'engager une coopération bilatérale poussée en matière de santé et de protection sociale. Ils ont accueilli avec satisfaction les résultats du premier Forum franco-mexicain d'échange des meilleures pratiques en matière de lutte contre l'obésité, tenu le jeudi 10 avril 2014 au *Centro Médico Nacional Siglo XXI*. Ils ont demandé à leurs administrations d'organiser des assises franco-mexicaines sur la santé sur une base régulière. Ces assises se tiendront pour la première fois en France à l'occasion de la visite d'Etat du Président Enrique Peña Nieto. Elles auront pour thème la couverture sanitaire universelle.

Ils ont également demandé à leurs administrations et aux opérateurs de santé de coopérer en matière de soins médicaux, de gestion des services de santé, de formation médicale continue et de recherche.

13. Ils se sont accordé pour faire étudier la faisabilité d'une initiative proposée par le Conseil stratégique relative à la création d'un «Espace France-Mexique» à Paris, qui servirait de vitrine aux produits mexicains en matière de gastronomie, de mode, de design, de culture et de tourisme et autres produits haut de gamme et qui permettrait de renforcer les échanges et les coopérations franco-mexicaines dans ces domaines.

14. Ils ont souligné leur volonté de soutenir les initiatives du Conseil stratégique franco-mexicain en matière de culture dont une grande exposition sur le Mexique des années 1860 à nos jours devant se tenir au Grand Palais à Paris à l'automne 2016, avant sa présentation à Mexico l'année suivante.

15. Ils ont accueilli avec intérêt le projet de centre *Pop-Up Pompidou* au Mexique, proposé par le Conseil stratégique, consistant à développer pendant trois à cinq ans un partenariat privilégié entre le Centre Pompidou et des institutions mexicaines: le Centre mettrait à la disposition de la Partie mexicaine une sélection d'œuvres appartenant à sa collection et permettant, outre la présentation d'au moins deux expositions temporaires annuelles, la mise en place de programmes éducatifs conjoints.

16. Dans le domaine cinématographique, les deux Présidents sont convenus de renforcer les relations bilatérales entre auteurs et professionnels. De la même façon, ils se sont mis d'accord sur la promotion de la coopération en matière d'études cinématographiques, particulièrement sur le sujet de la mobilité académique et les ateliers de rédaction de scénarios.

17. Au niveau international, ils ont souhaité développer un dialogue politique poussé sur la question de la diversité culturelle à l'ère numérique, notamment dans des enceintes telles que l'UNESCO.

Coopération en matière de sécurité

18. Les deux Présidents ont réaffirmé leur engagement dans la lutte contre le crime organisé, la délinquance internationale et en faveur de la consolidation de l'Etat de droit aux niveaux international, régional et national.

19. Les deux Présidents se sont félicités du dialogue régulier engagé entre les deux pays en vue de la mise en place, en s'appuyant sur l'expérience de la gendarmerie nationale française, d'une gendarmerie nationale mexicaine, nouvelle division de sa Police fédérale. C'est à cet effet qu'une Déclaration d'intention visant à renforcer la coopération dans ce domaine a été souscrite au cours de la visite.

Coopération en matière de défense

20. Les deux Présidents se sont réjouis du développement significatif des relations militaires bilatérales, qui se traduit par une augmentation des actions de coopération visant à une

meilleure interopérabilité en s'appuyant notamment sur les forces françaises stationnées aux Antilles et en Guyane, avec l'intention de réaliser des échanges de sections et des exercices contre le narcotraffic maritime, parmi d'autres. Ils se sont félicités de la signature en novembre 2013 de deux lettres d'intention entre le ministère français de la Défense et les ministères mexicains de la Défense nationale et de la Marine, qui permettent de donner un cadre à cette coopération.

21. Ils ont salué la mise en place d'un groupe de travail sur les hélicoptères qui va permettre l'échange d'expériences et des visites mutuelles entre les forces armées pour l'emploi et le maintien de ces équipements.

22. Ils se sont félicités de l'accueil prévu d'observateurs mexicains sur une frégate française dans le cadre de l'opération de l'Union européenne « Atalante » contre la piraterie dans l'Océan indien.

Relations économiques

23. Les Présidents se sont félicités de la tendance à la hausse des échanges commerciaux bilatéraux, lesquels ont atteint un niveau historique en 2013; ils ont fixé comme objectif commun d'atteindre de nouveaux records historiques dans les trois prochaines années ; ils se sont donc engagés à imprimer un vigoureux élan à la relation commerciale, étant entendu que cette dernière sera favorisée par les réformes structurelles approuvées au Mexique.

24. Ils ont invité les acteurs publics et privés des deux pays à construire ensemble les grandes filières du futur, en valorisant la recherche et l'innovation. Ils ont également manifesté leur volonté d'apporter un soutien actif aux initiatives visant à l'augmentation des flux d'investissement réciproques et ont encouragé les agences ProMéxico et AFII à renforcer leurs activités de promotion de l'attractivité des deux pays.

25. Ils ont souligné l'importance de nouveaux secteurs reconnus pour l'intégration des entreprises françaises dans les chaînes de valeur de production mondiale au Mexique. À cet égard, ils ont insisté sur la nécessité de promouvoir, dans une relation équilibrée, les échanges de produits du secteur agroalimentaire entre les deux pays et de développer les coopérations technique et scientifique notamment dans le secteur agroalimentaire, phytozoosanitaire, de l'élevage et de la pêche pour répondre aux nouveaux défis alimentaires. Notamment, en ce qui concerne l'élevage, les Présidents se sont félicités de la réalisation du Colloque Franco-Mexicain sur l'Élevage, qui a eu lieu au Mexique le 10 avril 2014, et ont exprimé leur désir de donner un suivi ponctuel aux sujets abordés pendant cette rencontre.

26. Face à l'instabilité persistante des marchés de matières premières agricoles, les deux Présidents ont confirmé leur souhait de renforcer la mobilisation du G20 dans le suivi de la mise en œuvre du plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et des initiatives scientifiques pour améliorer la production agricole. Ils ont également confirmé l'intérêt des deux pays à participer pleinement à la Célébration de l'Année internationale de l'Agriculture Familiale, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies. De plus, ils ont exprimé leur intérêt d'échanger leurs expériences et de développer des projets de collaboration en matière d'organisation rurale et la promotion de l'agriculture familiale.

27. Ils ont souligné l'importance du renforcement de la coopération bilatérale dans le secteur du tourisme à travers la création d'un Groupe de travail conjoint de haut niveau visant à l'échange d'expériences et des meilleures pratiques en vue d'augmenter l'impact du tourisme sur le développement économique et social des deux pays, ainsi qu'à établir un dialogue constructif entre leurs secteurs public et privé afin d'augmenter considérablement les flux touristiques réciproques.

28. De la même façon, ils sont convenus de l'importance de mettre à jour rapidement l'Accord global entre le Mexique et l'Union européenne (en vigueur depuis 2000) et le Partenariat stratégique entre le Mexique et l'Union européenne (formalisé en 2009), s'engageant à travailler conjointement pour atteindre cet objectif.

Éducation, sciences et technologie

29. Les Présidents sont convenus que la coopération en matière d'éducation, de technologie et de recherche entre la France et le Mexique constitue l'un des piliers de la relation bilatérale. Les établissements éducatifs et les organismes de recherche des deux pays se sont fixés d'ambitieux objectifs. Ils entendent approfondir progressivement leurs partenariats et contribuer efficacement à la naissance de nouveaux projets au service du développement économique et social des deux pays. Ils ont réitéré leur attachement aux lycées franco-mexicains, institutions emblématiques de notre coopération et espaces de dialogue interculturel.

30. En matière d'échanges académiques, ils ont salué les quelque 500 accords de coopération souscrits entre les institutions universitaires des deux États au cours des dernières années et la place occupée par la France en tant que troisième pays d'accueil pour les Mexicains poursuivant des études à l'étranger. À cet égard, ils se sont engagés à accroître le nombre d'étudiants mexicains présents en France et à promouvoir la mobilité des étudiants français au Mexique, à la faveur d'une meilleure utilisation de l'offre actuelle en matière de bourses et de la signature d'accords facilitant les échanges tels l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle des diplômes et périodes d'études universitaires signé à l'occasion de cette visite. Ils ont encouragé les universités et les établissements d'enseignement supérieur à développer des programmes de co-diplômes et de Masters croisés.

31. Ils se sont réjouis de la mise en place, dans le cadre emblématique de l'Université de la Sorbonne, du Centre d'études mexicaines (CEM) de l'Université nationale autonome du Mexique. Elle permettra de repositionner l'enseignement supérieur mexicain au niveau européen, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de développement pour la coopération universitaire, culturelle et scientifique franco-mexicaine, favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs des deux pays.

32. Les deux Gouvernements ont accueilli positivement les perspectives d'implantation au Mexique de filiales d'établissements supérieurs français, et la possibilité que les universités mexicaines ouvrent des antennes en France.

33. Ils ont exprimé leur satisfaction à l'égard de l'initiative du gouvernement du Mexique consistant à restaurer l'immeuble de la Maison du Mexique à la Cité internationale universitaire de Paris pour donner une nouvelle image à cette institution en tant qu'espace de promotion culturelle et universitaire, à faire également honneur aux personnalités du Mexique contemporain y ayant résidé,

et à accompagner les efforts des deux gouvernements pour à accroître le nombre de boursiers mexicains en France.

34. Ils ont reconnu la diversité de la coopération bilatérale en matière de technologie, de sciences et de formation professionnelle dans des secteurs clés, tels que la santé, l'aéronautique, l'aérospatiale, le développement urbain et l'enseignement technique, ainsi que l'énergie et la pêche. Ils ont noté que la mise en œuvre réussie de programmes dans ces domaines a permis la réalisation de projets et d'actions de haut niveau tels que la création du Campus aéronautique franco-mexicain à Querétaro, qui sera inauguré par les deux chefs d'État le 11 avril 2014, un projet emblématique de l'efficacité des partenariats public/privé franco-mexicains. D'autres centres de formation pourraient être lancés sur le même modèle, tout d'abord à Chihuahua. Ils ont également reconnu l'importance des programmes MEXFITEC et MEXPROTEC qui depuis leur création, ont permis la mobilité de plus de 900 étudiants mexicains et sont autant d'exemples des meilleures pratiques de la coopération bilatérale.

35. En matière de recherche, ils ont réitéré l'engagement d'approfondir la collaboration entre les principaux acteurs du secteur scientifique des deux pays. Ils ont salué le renouvellement des partenariats entre le Conseil national mexicain de la science et de la technologie (CONACYT) et le Centre national français de la recherche scientifique (CNRS) d'une part et l'Agence nationale française de la recherche (ANR) d'autre part, ainsi que la signature d'un nouvel accord avec le Gouvernement français et Campus France visant à tripler le nombre de doctorants mexicains en France d'ici 2018. Ils se sont également félicités des nombreux accords de collaboration signés par le CONACYT avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur, notamment l'Institut d'études politiques de Paris.

36. Ils se sont félicités de la large participation de chercheurs, de recteurs et de directeurs d'universités et de centres de recherche au Forum franco-mexicain pour la recherche organisé à Mexico en juin 2013 et des résultats obtenus ; de la mission des recteurs mexicains en France, en octobre 2013 et de la Semaine franco-mexicaine de l'enseignement supérieur organisée lors de cette visite d'État. Cette dernière manifestation a également permis la signature d'un nombre important d'accords de coopération interinstitutionnels en matière universitaire et de recherche scientifique et technique visant à resserrer les partenariats entre des institutions françaises et mexicaines.

37. Ils ont appelé au renforcement des relations de coopération dans le domaine spatial, nouveau champ de coopération bilatérale pour le développement des technologies et de programmes de recherche scientifique à des fins pacifiques. A cet effet, un accord a été signé entre le Centre national d'études spatiales et l'Agence spatiale mexicaine.

38. Dans le but de ratifier les engagements pris en matière universitaire, et dans le cadre de la commémoration de son dixième anniversaire, en octobre 2014, ils ont décidé d'intensifier les activités de la Maison universitaire franco-mexicaine de Toulouse.

39. Dans le domaine de la santé, ils se sont réjouis de leur collaboration pour faire face aux maladies évitables par le biais de la vaccination et de la **prochaine** introduction du vaccin contre la dengue et ont salué la signature d'un nouvel accord entre l'Institut mexicain de sécurité sociale et l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris.

40. Ils ont réitéré la disposition des deux pays à approfondir la coopération éducative et culturelle, tout comme la collaboration scientifique et en matière d'innovation dans des secteurs

d'intérêt mutuel, notamment l'environnement, l'énergie et le changement climatique, la santé, les développements aérospatial et automobile, l'aéronautique, l'aménagement du territoire et l'urbanisme. À cet égard, ils ont exprimé leur volonté de tenir la IVème Réunion de la sous-commission mixte de coopération technique et scientifique entre la France et le Mexique, et la XIIIème Réunion de la commission mixte de coopération éducative et culturelle.

41. Les deux Présidents se sont félicités de la vitalité de la langue française au Mexique, dont l'enseignement s'appuie sur le réseau des 38 alliances françaises, de l'Institut français d'Amérique latine (IFAL) et du programme d'échange d'assistants de langue. Ils ont accueilli avec intérêt le développement de l'enseignement bilingue francophone ainsi que le lancement prochain d'une offre de cours de français en ligne qui permettra de faciliter l'accès à la langue française à un public plus large. Ils ont également encouragé les établissements éducatifs mexicains à participer à des projets d'enseignement de l'espagnol en France.

Coopération dans le domaine du développement durable

42. Ils se sont félicités de la coopération entre les deux pays en matière de développement durable. En particulier, ils tirent un bilan positif des quatre premières années d'activité de l'Agence Française de Développement au Mexique qui se sont traduites par près d'un milliard d'euros de prêts et la mise en place de programmes de coopération technique en appui aux mandats du Plan National de Développement, en particulier en matière environnementale.

43. Ils ont constaté également le dynamisme croissant de la coopération territoriale, notamment dans les secteurs de l'environnement, des services publics locaux et du développement durable. Ils ont confirmé l'impact positif des projets déjà réalisés par des collectivités locales françaises au Mexique soutenues par le Ministère français des Affaires étrangères et se sont félicités de la signature de l'Arrangement administratif entre le Ministère français des Affaires étrangères et le Développement international et le Ministère mexicain des Relations extérieures relatif au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales françaises et des états et des municipalités mexicains.

44. Par ailleurs, ils ont exprimé leur satisfaction quant à la signature de la Convention de coopération dans le domaine du développement durable urbain, entre le Ministère mexicain du Développement agricole, territorial et urbain (SEDATU) et le Ministère français de l'Égalité des territoires et du Logement (METL), qui permettra de mettre en commun les expériences nationales, dans le cadre d'une approche intégrée du développement durable urbain.

Coopération culturelle

45. Les deux Présidents ont reconnu que la France et le Mexique partagent la même conception de la culture : elle est un facteur d'identité, un vecteur de lien social et représente aussi un poids économique non négligeable.

46. Ils ont réaffirmé leur volonté commune de consolider les liens culturels qui caractérisent l'entente mutuelle entre les deux pays et d'approfondir le dialogue autour des

politiques publiques en matière de culture. À cet égard, ils ont salué la Déclaration d'intention relative à la coopération culturelle souscrite le 8 octobre 2013 par la Ministre française de la Culture et de la Communication et le Président du Conseil national mexicain pour la Culture et les Arts.

47. Ils ont exprimé leur satisfaction pour la tenue de manifestations culturelles et artistiques à forte visibilité en France et au Mexique, dont certaines ont atteint des records historiques de fréquentation, telles les expositions croisées : *Frida Kalho/Diego Rivera, L'art en fusion*, au Musée de l'Orangerie et *Les chefs d'œuvre du Musée de l'Orangerie*, présentée au Museo Dolores Olmedo. Ils ont également salué les expositions en cours ou prévues cette année : *Keramika, matière divine de la Grèce antique*, au Musée national d'Anthropologie, en collaboration avec le Musée du Louvre ; *El Hombre al Desnudo*, collaboration entre le musée national d'art mexicain et le musée d'Orsay ; *Picasso à l'œuvre : dans l'objectif de Douglas Duncan*, incluant des prêts des collections de deux grands musées français, au *Palacio de Bellas Artes* à Mexico ; le cycle d'expositions de photographies franco mexicaines *Mano en la Mano*, qui sera présenté à Mexico et dans 15 villes de province pendant une année complète ; *Les Mayas, révélation d'un temps sans fin*, au Musée du Quai Branly à Paris ; ainsi que l'hommage à Octavio Paz à l'occasion du centenaire de sa naissance, à la Bibliothèque nationale de France.

48. Dans les domaines de l'éducation artistique et de la promotion de la création, ils se sont réjouis de la mise en œuvre réussie du programme de résidences croisées dans le domaine des arts visuels, ainsi que des Séminaires Malraux, consacrés aux transformations intervenues dans l'enseignement artistique supérieur, qui auront lieu au Mexique en 2014.

49. Ils se sont réjouis de la présence réciproque de produits des industries culturelles, notamment dans le domaine de la cinématographie, reconnaissant que des efforts soutenus doivent être faits en matière de la coopération dans ce secteur. Une coopération solide et durable dans ce domaine doit être encouragée, au travers du renforcement du dialogue institutionnel, du développement de projets de coproduction, de l'échange de matériels pour des expositions croisées et du soutien à une présence plus forte du cinéma français au Mexique et du cinéma mexicain en France.

Affaires multilatérales

50. Les deux chefs d'État ont réaffirmé leur volonté de continuer à encourager la coopération entre les deux pays dans le domaine multilatéral. En rappelant que la France et le Mexique partagent la même vision d'un ordre international plus juste et plus représentatif, fondé sur les valeurs démocratiques, l'Etat de droit et le respect et la promotion de tous les droits de l'Homme, la primauté du droit international et la promotion de la paix mondiale, ils ont exprimé leur volonté de renforcer le partenariat bilatéral afin de faire face aux défis globaux. Ils ont notamment mis en avant leur soutien au rôle des Nations Unies dans le monde.

51. Ils ont rappelé l'importance de consolider la coordination de politiques macroéconomiques au G20, principal forum de coopération économique internationale ayant pour priorité l'atteinte d'une croissance vigoureuse, soutenue et équilibrée. A ce titre, ils ont appelé à développer et à mettre en œuvre des stratégies nationales de croissance ambitieuses et réalistes pour le Sommet de Brisbane. En outre, ils se sont engagés à encourager de façon conjointe les actions du G20 en matière de sécurité alimentaire, inclusion financière, emploi et lutte contre le changement climatique.

52. Ils ont noté l'importance du Partenariat mondial pour la coopération efficace au service du développement dont la première réunion de haut niveau se déroulera au Mexique les 15 et 16 avril 2014. Les deux gouvernements poursuivront leur collaboration en vue de la construction d'une architecture internationale de coopération plus solide, plus inclusive et plus efficace pour atteindre les objectifs en termes de développement établis par la communauté internationale, notamment ceux qui seront définis dans l'agenda du développement post-2015.

53. Ils sont convenus d'œuvrer conjointement en vue de l'adoption d'un agenda du développement après-2015 qui soit universel, durable et inclusif, intégrant pleinement les trois dimensions du développement (sociale, économique et environnementale) et établissant également de nouveaux objectifs globaux qui pourront être adaptés aux réalités de chaque pays, et par conséquent, pourront être mesurés selon des indicateurs nationaux. Au cours de la définition et de la négociation dudit agenda, les deux pays feront en sorte que ces sujets soient considérés dans le cadre d'une perspective générale d'inclusion sociale et économique, afin que les pays adoptent de nouvelles stratégies pour la participation de tous les individus au développement et à la mise en œuvre de politiques d'égalité et d'inclusion afin d'assurer à tous des opportunités.

54. Les deux Présidents sont convenus d'encourager la mise en place de la couverture universelle de santé, notamment dans le processus de discussion de l'agenda de développement après-2015. La couverture universelle de santé figure parmi les priorités établies dans la Déclaration finale de la Conférence sur le développement durable des Nations unies, qui s'est tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro, Brésil (Conférence de Rio +20), « *L'Avenir que nous voulons* », pour la réduction de la pauvreté, la promotion de l'équité et le développement durable. Cela implique que toutes les personnes aient accès sans discrimination à des services de santé de base au niveau national, pour répondre à leurs besoins en matière de promotion, prévention et traitement, ainsi que l'accès à des médicaments de base abordables, efficaces et de qualité. En ce sens, la couverture universelle en santé constitue une réponse durable aux défis en matière de santé mondiale et constitue un élément clé de la protection sociale.

55. Persuadés que la transparence, l'intégrité et la participation des citoyens aux décisions qui les concernent sont les piliers de la démocratie, le Mexique et la France ont décidé d'adhérer à l'Initiative pour un Gouvernement ouvert, dont le Mexique assumera la présidence en 2015 et sera siège du Sommet l'an prochain. Forts de leur expérience en matière d'ouverture et de partage des données publiques, la France et le Mexique entendent encourager pleinement cette initiative.

56. Les Présidents se sont félicités de l'excellente coopération du Mexique et de la France en matière de promotion des droits de l'Homme dans les enceintes internationales. Le Mexique et la France ont rappelé leur engagement en faveur de la défense de l'universalité des droits de l'Homme et ont réaffirmé la nécessité de continuer de collaborer sur plusieurs sujets fondamentaux, comme la protection des droits des femmes et des enfants, l'abolition universelle de la peine de mort, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme et le renforcement des organes internationaux et régionaux de promotion et de protection des droits de l'Homme. Le Mexique et la France ont par ailleurs exprimé leur satisfaction pour les résultats du Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement, qui a eu lieu en octobre 2013 lors de l'Assemblée générale des Nations Unies.

57. Ils ont réaffirmé l'importance d'aboutir à une réforme complète du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, en vue de renforcer sa représentativité, son efficacité et sa transparence. De même, afin que cette organisation puisse faire face efficacement aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, ils ont souligné la nécessité de mettre en place un code de conduite pour l'usage du veto de la part des membres permanents, qui suspende de façon collective et volontaire le recours au veto en cas de crimes de masse tels que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Les deux Présidents sont convenus de travailler ensemble dans ce but.

58. Ils ont réitéré leur engagement vis-à-vis du renforcement du régime climatique et ont manifesté leur disposition à conjuguer leurs efforts dans la perspective de la 20^e Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP20) qui se déroulera à Lima et de la COP 21 qui aura lieu à Paris. Sur la base des conclusions les plus récentes du groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique, ils ont reconnu qu'il est nécessaire de conclure un accord ambitieux en 2015 afin de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale en dessous de 2° C, et de promouvoir la transition vers une croissance économique faible en carbone, lors de la COP21 et de la 11^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP11). Cet accord devrait être juridiquement contraignant, applicable à tous et équilibré, et couvrir l'atténuation, l'adaptation et le financement. La France et le Mexique travailleront également ensemble à la construction d'un agenda de solutions afin de mettre en relief les bénéfices économiques et environnementaux liés à la lutte contre le changement climatique. Les deux Présidents se sont félicités de l'initiative du Secrétaire général des Nations unies d'organiser un sommet sur le changement climatique le 23 septembre 2014.

Observations finales

59. Les deux Présidents ont salué la signature des instruments suivants au cours de cette visite d'État:

1. Lettre d'intention relative à la création d'une gendarmerie nationale mexicaine entre les ministres des Affaires étrangères et du Développement international et de l'Intérieur de la République française et le ministre de l'Intérieur des Etats Unis mexicains
2. Accord intergouvernemental pour le développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des Etats-Unis mexicains.
3. Convention entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international de la République française et le ministère des Relations extérieures des Etats-Unis mexicains concernant l'appui de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises et des Etats et des municipalités mexicaines.
4. Déclaration d'intention entre le Ministre des Affaires étrangères et du développement international de la République française et le Ministre de l'Economie des Etats Unis mexicains sur la coopération aéronautique au Mexique

5. Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des Etats-Unis mexicains relatif à la Reconnaissance mutuelle des diplômes et des périodes d'études de l'Enseignement supérieur
6. Convention de coopération entre la ministre du Logement et de l'Egalité des territoires de la République française et le ministère du Développement agricole, territorial et urbain des Etats-Unis mexicains dans le domaine du développement urbain durable.
7. Memorandum of understanding entre GDF SUEZ et PEMEX/PGBP
8. Memorandum of understanding TOTAL/PEMEX/PEP, PXR, PGPB et PPQ
9. Accord-cadre de coopération entre l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) et l'Institut mexicain de Sécurité Sociale (IMSS)
10. Convention cadre de Coopération entre le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) (République française) et le Conseil national de science et de technologie (CONACYT) des Etats-Unis mexicains
11. Convention de Partenariat entre l'Académie de Paris (République française) et l'Université nationale autonome de Mexico (Etats-Unis mexicains)
12. Memorandum of understanding entre ABC Aerolineas, SA de CV (Interjet) et Safran et Honeywell pour développer le système de taxiing électrique EGTS dans les avions
13. Mémoire d'accord de coopération académique entre l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et le ministère des Relations extérieures des Etats-Unis mexicains
14. Accord entre le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la République française, l'Ambassade de France au Mexique et le ministère de l'Education publique des Etats-Unis mexicains visant le développement du programme « POSGRADO-Master FRANCO-MEXICAIN ».
15. Arrangement administratif entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international de la République française et le ministère de l'Education publique des Etats-Unis mexicains pour le renforcement de l'enseignement du français au sein des Universités Technologiques (UT) et des Universités Polytechniques (UP) du Mexique.
16. Lettre d'intention pour la création d'un centre de formation professionnelle en aéronautique entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international de la République française et le ministère de l'Education publique des Etats-Unis mexicains.

17. Lettre d'intention pour la création d'un centre de formation professionnelle dans le secteur de l'Energie entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international de la République française et le ministère de l'Education publique des Etats-Unis mexicains.
18. Déclaration d'intention pour la création d'un centre de formation professionnelle dans le secteur de la Pêche entre le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie de la République française et le ministère de l'Education publique des Etats-Unis mexicains.
19. Lettre d'intention entre le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la République française et le ministère de l'Education publique des Etats-Unis mexicains pour le développement au Mexique d'un système de Communautés Virtuelles d'Apprentissage
20. Déclaration d'intention entre le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la République française et le ministère de l'Education publique des Etats-Unis mexicains pour soutenir le projet de réhabilitation de la Fondation de la Maison du Mexique à la Cité internationale universitaire de Paris.
21. Lettre d'intention entre le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la République française et le ministre de l'Education publique des Etats-Unis mexicains pour l'élaboration d'un accord de coopération concernant la réalisation de programmes de formation d'ingénieurs et de techniciens dans les domaines de la conception et de la gestion de produits industriels
22. Convention entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international de la République française, Campus France et le Conseil national de science et de technologie (CONACYT) des Etats-Unis mexicains pour accueillir annuellement jusqu'à 150 nouveaux étudiants doctorants mexicains boursiers du CONACYT en France
23. Mémoire d'Entente entre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) (République française) et le Conseil national de science et de technologie (CONACYT) des Etats-Unis mexicains relatif à des appels à projets de recherche conjoints.
24. Déclaration conjointe entre le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la République française et le Conseil national de science et de technologie (CONACYT) des Etats-Unis mexicains relative à la mise en place du programme CIFRE-Mexique
25. Accord de Coopération entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques et l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po) de la République française et le Conseil national de science et de technologie (CONACYT) des Etats-Unis mexicains

26. Mémorandum d'Entente entre l'Université de Grenoble (République française) et le Conseil national de science et de technologie (CONACYT) des Etats-Unis mexicains.
27. Mémorandum d'Entente entre la Communauté des Universités et Etablissements Languedoc-Roussillon (République française) et le Conseil national de science et de technologie (CONACYT) des Etats-Unis mexicains
28. Mémorandum d'Entente entre l'Université Aix-Marseille (République française) et le Conseil national de science et de technologie (CONACYT) des Etats-Unis mexicains
29. Accord Cadre d'alliance stratégique de coopération entre l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (République Française) et l'Institut Polytechnique National des Etats-Unis mexicains
30. Accord Cadre de coopération entre l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité (République Française) et l'Université Juarez autonome de Tabasco des Etats-Unis mexicains
31. Convention d'application entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (République française) et l'Université autonome de l'Etat de Morelos (Mexique)
32. Accord de coopération entre l'Université de Bretagne-Sud (République française) et l'Université Juarez de l'Etat de Durango des Etats-Unis mexicains
33. Lettre d'intention entre l'Université de Toulouse (République Française) et l'Université Juarez de l'Etat de Durango des Etats-Unis du Mexique
34. Lettre d'intention entre l'Université de Toulouse (République Française) et l'Université autonome de Sinaloa des Etats-Unis mexicains
35. Lettre d'intention entre l'Université de Toulouse (République Française) et l'Université autonome de l'Etat d'Hidalgo des Etats-Unis du Mexique
36. Arrangement administratif en matière de transition énergétique entre la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie de la République française et le ministère de l'Energie des Etats Unis mexicains
37. Lettre d'intention entre le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie de la République française et le ministère de l'Energie des Etats-Unis mexicains pour le développement de la formation diplômante et permanente dans le secteur du pétrole et du gaz
38. Déclaration d'intention pour l'introduction d'un vaccin contre la dengue entre l'entreprise SANOFI PASTEUR S.A. de C.V et le ministère de la Santé des Etats-Unis mexicains

39. Protocole d'entente – coopération dans les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public entre Coface et Banco Nacional de Comercio Exterior, Sociedad Nacional de Credito, United Mexican States

40. Accord-cadre entre le Centre d'Etudes Spatiales (CNES) (République Française) et l'Agence Spatiale Mexicaine (AEM) des Etats-Unis mexicains concernant la coopération spatiale à des fins pacifiques.

41. .Lettre d'intention entre SAFRAN (France) et le Conseil national de science et de technologie (CONACYT) des Etats-Unis mexicains visant à développer des travaux de recherche conjoints entre des centres de recherche du CONACYT et SAFRAN

60. Le Président François Hollande a remercié le gouvernement et le peuple mexicains de toutes les marques d'attention envers sa personne et la délégation française lors de sa visite, et a renouvelé l'invitation adressée au Président Enrique Peña Nieto à effectuer une visite d'État en France en 2015, en vue d'assurer le suivi des engagements pris par les deux gouvernements et de donner de nouvelles impulsions au partenariat stratégique entre les deux pays.

Le Président
de la République Française

Le Président
des Etats Unis Mexicains

François Hollande

Enrique Peña Nieto